



Préambule

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2021-2024
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. Les règles de la jauge Osiris Habitable, 2023
- 1.4. La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever de soleil soit du Samedi 06 MAI 2023 à 21H20 et Dimanche 07 Mai 2023 à 06H22

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTION DE COURSES

- 2.1. Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1H30 avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au 1^{er} étage dans la salle Ango.
- 3.2. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés aux haubans du balcon du club house du CVD.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
6 Mai	10H00	11h15	Toutes les flottes
7 Mai	9h30	10h30	Toutes les flottes

- 6.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3. Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00



7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1. Le pavillon de classe est :

- Flotte 1 : Osiris inférieur ou égale à 21 ⇒ Flamme Rose
- Flotte 2 : Osiris supérieur à 21 ⇒ Flamme Noire

8. ZONE DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe « ZONES DE COURSES ».

9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en **Annexe « DESCRIPTION DES PARCOURS »**. Pour les côtiers, l'organisation se réserve la possibilité d'annoncer les parcours de la journée lors du briefing.
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours	Signal
Banane	Pavillon Québec
Côtier	Flamme numérique du parcours

- 9.4. **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5. Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **Annexe « DESCRIPTION DES PARCOURS »**.
- 9.6. **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **Annexe « DESCRIPTION DES PARCOURS »** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »**

10. MARQUES

- 10.1. Les marques sont : se référer aux annexes « Description des parcours ».
- 10.2. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies dans l'**Annexe « ZONE DE COURSE »**.

12. DÉPART

- 12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon **Orange** sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord **et** le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 12.2. [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile **au plus tôt 1 minute** après le départ sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).



12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ **au plus tard 4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. Pour les Parcours construits « type banane » il n'y aura pas de bouée N2 (dog leg) en cas de changement de la marque 1 (Bouée N1)

13.2. Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. ARRIVÉE

14.1. La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2. [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

15.1. Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3. [DP] Une infraction aux règles autres qu'aux règles du chapitre 2 des RCV pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1. Pour les parcours, les temps sont les suivants :

Classe	Type de parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 2 ^{ème}	Temps pour passer la 1 ^{ère} marque
Toutes	Construit temps compensé	1h00	30 minutes	30 minutes
Toutes	Côtier temps compensé		+50% du temps du deuxième	

16.2. Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le second bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3. Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDE D'INSTRUCTION

17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du CVD.



17.3. Des avis seront affichés au plus tard 10 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bureau du CVD. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1. 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2. Courses retirées

- Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses courses.
- Quand **4 à 6 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- Quand **7 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses courses moins des deux plus mauvaises

18.3. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4. Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, **15 minutes** avant le briefing, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1. [DP][NP] Un élargement (sortie et retour) sera mis en place

- Oublie en sortie : pénalité de 10% sans instruction du temps de course de la première course du jour
- Oublie au retour : pénalité de 10% sans instruction du temps de course de la dernière course du jour

19.2. [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3. Le canal VHF utilisé en course est le : 72.

19.4. Utilisation du Bout dehors :

- La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir, porter et affaler le spinnaker.

19.5. Il est interdit de naviguer à la voile dans le port de Dieppe

19.6. Contacter DIEPPE PORT sur le Canal VHF12 pour les mouvements d'entrées et/ou sorties

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

20.1. [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course ou du jury.

20.2. [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité à la première occasion raisonnable.

21. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris doivent rester stockés à bord de chaque bateau jusqu'au retour au port

22. EMBLEMES

[DP] les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

23.1. [DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique

24. ÉQUIPEMENT DE PLONGÉE ET HOUSSE SOUS-MARINE DE PROTECTION [DP]



Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

24.1. [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. COMMUNICATION RADIO [DP]

[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués en lots ou bons d'achat, aucun prix en numéraire.

ARBITRAGE DÉSIGNÉ :

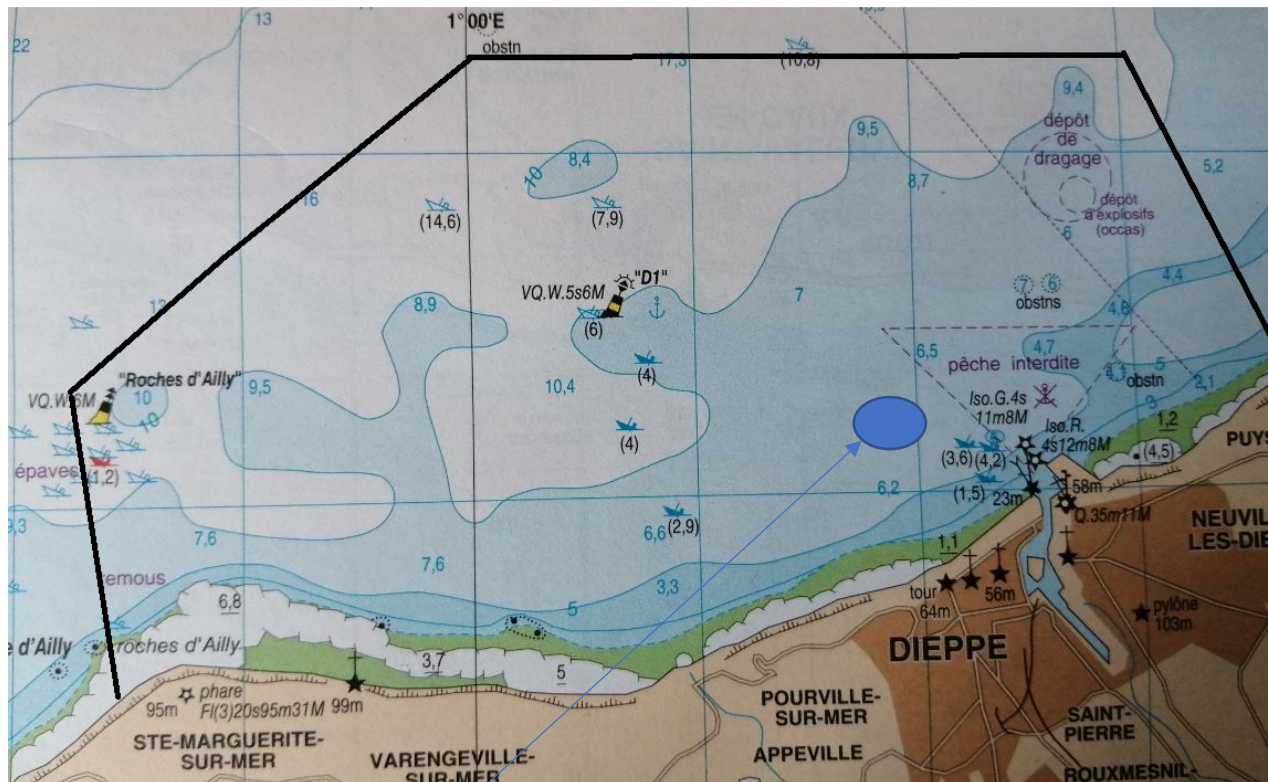
- Président du Comité de Course : Patrick Villette
- Comité de Course adjoint : Stéphane Dolidier
- Président du Jury : Carine Le Bivic
- Secrétaire du Comité de Course : Claudette Villette



Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

ANNEXE « ZONE DE COURSE »
CARTE MARINE DÉCRIVANT L'EMPLACEMENT DES ZONES DE COURSE.



Zone de Départs et Arrivée

Bateau comité : Déesse

Bateau mouilleur et sécurité : Pétrel

Autre Bateau Organisation : Tadorne



Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

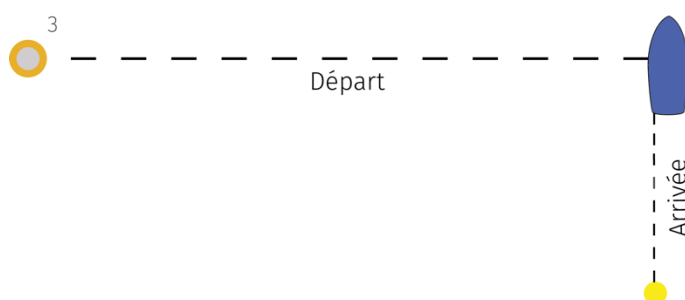
ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Si le bateau comité de course arbore les pavillons suivants pour les séries concernées, la course à courir sera :

Parcours Banane : Pavillon Québec + Flamme numérique 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée

Pavillon Québec + Flamme numérique 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée

Les marques 1, 2, 3 sont à contourner en les laissant à Bâbord



Marques	Forme et couleur
Bouée de parcours 1 et 2	Cylindrique Orange
Bouée de parcours 3	Idem. Bouée de départ
Bouée de départ	Cylindrique Orange BT
Bouée de changement de parcours	Cylindrique Rouge OMSD
Bouée d'arrivée	Cylindrique Jaune OMSD

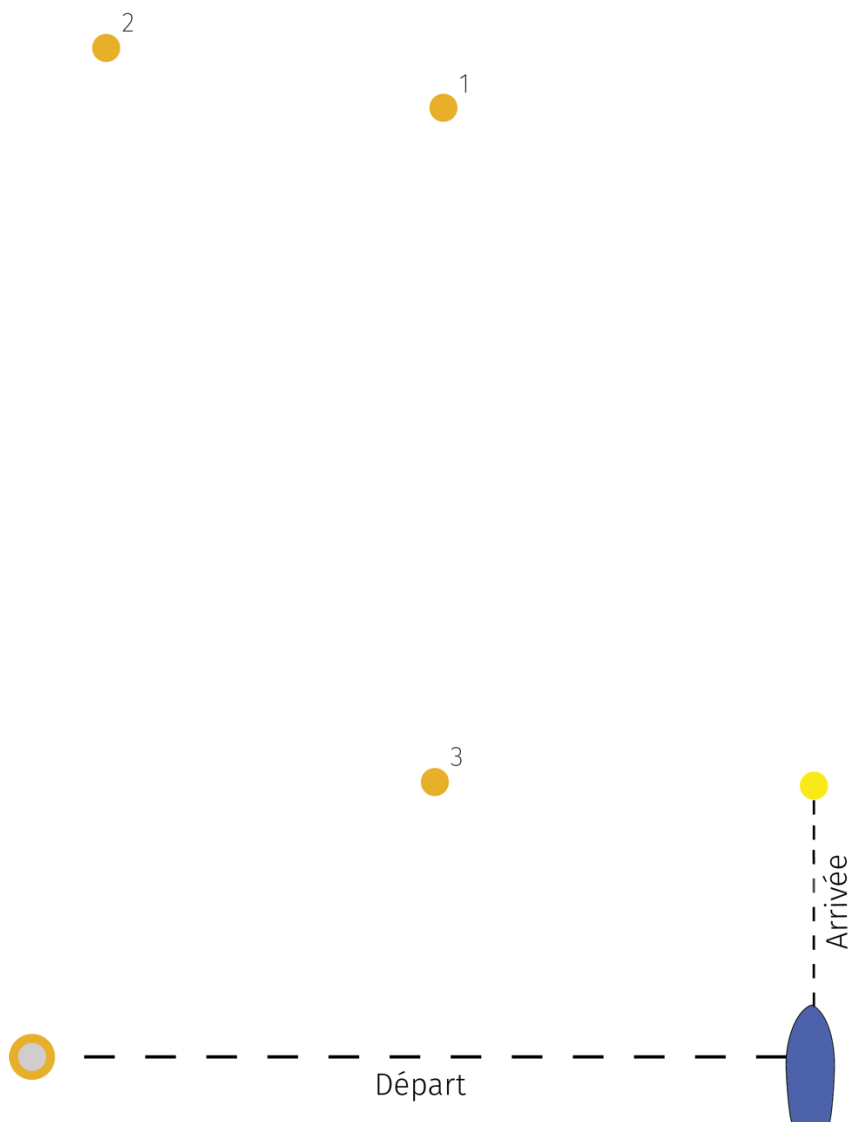


Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

Parcours Banane : Pavillon Québec + Flamme numérique 4 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1 – 2 – 3 – Arrivée
Pavillon Québec + Flamme numérique 3 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée

Les marques 1, 2, 3 sont à contourner en les laissant à Bâbord



Marques	Forme et couleur
Bouée de parcours 1, 2 et 3	Cylindrique Orange
Bouée de départ	Cylindrique Orange BT
Bouée de changement de parcours	Cylindrique Rouge OMSD
Bouée d'arrivée	Cylindrique Jaune OMSD



Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

CÔTIER N° : FLAMME NUMÉRIQUE CORRESPONDANT AU NUMÉRO DE PARCOURS CÔTIER

Marques	Forme et couleur	Positions approximatives GPS
Bouée de Départ et d'arrivée	Cylindrique Orange BT	
Bouée de dégagement	Cylindrique Rouge OMSD	
Bouée de Bracquemont (Bra)*	Cylindrique Orange	49° 57' 100 N 01° 07' 300 E
Bouée de Dieppe (Die)*	Cylindrique Orange	49° 56' 200 N 01° 04' 550 E
Bouée de Pourville (Po)*	Cylindrique Orange BT	49° 55' 700 N 01° 01' 700 E
Bouée d'Atterrissage DI*	Cardinale EST	49° 57' 100 N 01° 01' 400 E
Bouée Roche d'Ailly (Ra)*	Cardinale NORD	49° 56' 500 N 00° 56' 800 E

* pointage officiel possible à cette marque.

DESCRIPTION DES PARCOURS :

Pour chaque parcours une bouée dite « de dégagement » ** pourra éventuellement être utilisée lors du premier bord.

Les marques de parcours sont à laisser et à contourner du côté indiqué dans les parenthèses.

Parcours Flamme 1 : (5,5mn) Départ – ** – Die (Tribord) – PO (Tribord) – DI (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 2 : (6mn) Départ – ** – Die (Bâbord) – DI (Bâbord) – PO (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 3 : (6mn) Départ – ** – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – DI (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 4 : (6mn) Départ – ** – PO (Tribord) – DI (Tribord) – Die (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 5 : (5,5mn) Départ – ** – DI (Bâbord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 6 : (6mn) Départ – ** – DI (Tribord) – Die (Tribord) – PO (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 7 : (6,2mn) Départ – ** – DIE (Tribord) – PO (Tribord) – DIE (Bâbord) – Arrivée

Parcours Flamme 8 : (6,2mn) Départ – ** – PO (Bâbord) – DIE (Bâbord) – PO (Tribord) – Arrivée

Parcours Flamme 11 : (7mn) Départ – ** – PO (Tribord) – DI (Tribord) – Po (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 12 : (8,5mn) Départ – ** – DI (Bâbord) – Die (Bâbord) – DI (Bâbord) – PO (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 13 : (10mn) Départ – ** – Die (Bâbord) – BT (Bâbord) – PO (Bâbord) – DI (Tribord) – Die (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 14 : (9mn) Départ – ** – PO (Tribord) – DI (Bâbord) – RA (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 15 : (9,5mn) Départ – ** – DI (Bâbord) – PO (Tribord) – RA (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 16 : (13,5mn) Départ – ** – DI (Bâbord) – RA (Bâbord) – DI (Tribord) – PO (Bâbord) – DI (Tribord) – Die (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 22 : (12mn) Départ – ** – PO (Tribord) – RA (Tribord) – DI (Tribord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.



Cercle de la
Voile de
Dieppe

RÉGATE BANANA'S CUP 2023
26^{ÈME} ÉDITION DU 6 ET 7 MAI 2023 (GRADE 5A)
INSTRUCTIONS DE COURSE

Parcours Flamme 23 : (12mn) Départ – ** – RA (Bâbord) – PO (Bâbord) – DI (Tribord) – Die (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 24 : (14,5mn) Départ – ** – Die (Bâbord) – DI (Bâbord) – PO (Tribord) – RA (Tribord) – Die (Tribord) – Arrivée.

Parcours Flamme 25 : (16,5mn) Départ – ** – Die (Tribord) – PO (Tribord) – DI (Bâbord) – RA (Bâbord) – DI (Tribord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 26 : (10mn) Départ – ** – PO (Bâbord) – BRA (Bâbord) – DI (Bâbord) – Arrivée

Parcours Flamme 27 : (9mn) Départ – ** – PO (Tribord) – DI (Bâbord) – RA (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 33 : (10mn) Départ – ** – DI (Bâbord) – RA (Bâbord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 34 : (12mn) Départ – ** – Die (Bâbord) – RA (Bâbord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée.

Parcours Flamme 35 : (12mn) Départ – ** – DI (Tribord) – BRA (Tribord) – PO (Tribord) – DI (Tribord) – Arrivée

Parcours Flamme 36 : (16mn) Départ – ** – DI (Tribord) – BRA (Tribord) – PO (Tribord) – RA (Tribord) – DI (Tribord) – Arrivée

Parcours Flamme 37 : (21 mn) Départ – ** – PO (Tribord) – DI (bâbord) – RA (Bâbord) – BRA (Bâbord) – DI (Bâbord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – Arrivée

Parcours Flamme 38 : (16 mn) Départ – ** – PO (Tribord) – RA (Tribord) – DI (Tribord) – PO (Bâbord) – Die (Bâbord) – BRA (Bâbord) – Arrivée

En fonction des conditions météorologiques l'organisation et le comité de course pourront annoncer par avenant d'autres parcours.



ANNEXE
« POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

- Bouée de Pourville
- Bouée cardinale DI
- Bouée cardinale Roche d'Ailly (RA)
- Bouée de Bracquemont
- Bouée de Dieppe